



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT 583-2025 PORTANT SUR UNE DEMANDE COMMUNE DE
REGROUPEMENT ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-BRUNO, D'HÉBERTVILLE
ET D'HÉBERTVILLE-STATION**

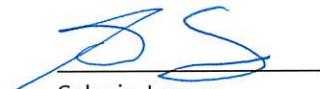
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance régulière tenue le 8 septembre 2025, le règlement 583-2025.

Ce règlement porte sur une demande commune de regroupement entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station.

Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Hébertville, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce, en date du 15 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier